

MAIRIE DE ROCHE
Compte rendu du CONSEIL MUNICIPAL du 21 février 2020



L'an deux mil vingt, le 21 février à vingt heures trente, le Conseil Municipal, après convocation légale du 14 février 2020, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Jacques MILLIAT, 1^{er} adjoint.

Présents :

Jacques MILLIAT - Evelyne VAILLANT - Jean-Paul BOIS - Marcel NICOLIER - Véronique CHARDON - Monique PACCALLIER - Audrey ANTOUARD - Catherine PILLOIX - Bernard GUILLARME - Pierre SIMIAN - Aurélie VERNAY - Pierre-Alain KENT - Héléne BAFFERT - Georges JOMARD

Absent(s) excusé(s) ayant donné mandat de vote :

Bernard COCHARD donne procuration à Marcel NICOLIER
Christine CANTET-MEUNIER donne procuration à Véronique CHARDON

Absents excusés : Chrystel LITZLER

Madame Véronique CHARDON est désignée secrétaire de séance.

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU 24 janvier 2020

Monique PACCALLIER souhaite émettre une observation sur son intervention lors du conseil municipal du 24 janvier 2020.

Elle n'a pas dit que les arbres sur le rond-point de Turitin étaient dangereux. Elle a seulement fait la remarque que l'arbre au milieu du rond-point de Turitin était cassé et a demandé s'il était possible de le tailler

Le conseil municipal approuve, à l'unanimité des membres présents, le compte rendu du 24 janvier 2020.

DELIBERATIONS

Délibération n° 2020 02 05 : Autorisation de signature d'une convention avec la SNC BATISTA et un particulier

La délibération est retirée

Délibération n° 2020 02 06 : Choix d'une entreprise pour effectuer les contrôles d'installations d'assainissement non collectif

Rapporteur : Marcel NICOLIER

Afin de poursuivre les contrôles sur les installations d'assainissement non collectif, un dossier de consultation des entreprises (DCE) a été publié le 11/01/2020 sur la plateforme AWS.

La date limite de dépôt des offres était fixé au 14/02/2020 à 12h00.

Le démarrage du marché est prévu au 1^{er} avril 2020.

Les critères d'appréciation retenus sont :

- Prix des prestations (60 %)
- Valeur technique (30 %)
- Délai d'intervention (10%)

L'estimation basée sur les tarifs appliqués par la SEMIDAO lors du précédent marché était de 82 430€HT.

7 entreprises ont retiré le DCE.

4 entreprises ont déposé une offre avec le montant estimatif HT suivant :

1. NICOT CONTROLE (CHAVANOD 74) 51 758€

2. SEDIC (MONTAGNY 69)	61 085€
3. SOGEDO (LYON 69)	47 540€
4. REZEAU (MORANCE 69)	34 465€

Le tableau ci-dessous reprend les notations obtenues par chaque candidat.

Candidats	Note technique (sur 3)	Note Prix (sur 6)	Note délai (sur 1)	Total	Classement
REZEAU	3.00	6.00	1.00	10.00	1
SOGEDO	2.40	4.35	1.00	7.75	2
NICOT	2.70	4.00	1.00	7.70	3
SEDIC	3.00	3.39	1.00	7.39	4

Marcel NICOLIER précise que l'offre retenue est nettement inférieure à l'estimation car l'entreprise retenue compte peu de salariés et a besoin de peu de matériel pour assurer les missions confiées.

Bernard GUILLARME rajoute qu'il convient d'être prudent quant à la formule de révision des prix et la clause de sortie.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité

- **RETIENT** la société REZEAU pour un montant de 34 465 €, proposition économiquement et qualitativement la plus avantageuse,
- **AUTORISE** le maire à signer l'ensemble des documents liés au marché

TOUR DE TABLE

Commission affaires scolaires, périscolaire et personnel communal- Evelyne VAILLANT et Catherine PILLOIX

- Le budget relatif au personnel a diminué sur les 3 dernières années notamment suite à l'arrêt des TAP
- La mairie et l'agence postale seront fermées le vendredi 22 mai et les samedis 2 et 23 mai 2020.
- Pendant les congés d'été, la mairie et l'agence postale seront fermées du 10 au 15 août 2020.

Commission vie associative et sportive – Jean-Paul BOIS

- « La journées propre » est fixée au samedi 4 avril 2020.
- La marche des collines de la CCCND est prévue à Roche, le dimanche 20 septembre 2020. Un marché avec des artisans locaux sera aussi présent sur le parking de de la salle de l'Arche.
- La ligue de Foot est venue visiter le terrain de foot afin de permettre le classement fédéral de l'installation sportive en niveau 5 suite à divers travaux effectués.

Pierre-Alain KENT

- La Récré des P'tits Loups a été dissoute, la CCCND assure la gestion de la structure jusqu'en juillet 2020. Après les élections municipales et communautaires, une décision devra être prise. La structure sera soit gérée en régie directe par la CCCND soit par le biais d'une délégation de service public.
- Suite à des mouvements de personnel au sein du service ADS (Autorisation du Droit du Sol) de la CCCND, il est envisagé de faire appel à un prestataire extérieur afin de poursuivre les missions du service.

Georges JOMARD

Il rapporte les éléments importants du comité syndical du SMND du 5 février 2020.

-Le budget 2020 du SMND a été voté pour 29.5 millions d'euros (25.5 millions en fonctionnement et 4 en investissement).

Un excédent de fonctionnement de 2.14 millions se dégagait en 2018 alors qu'en 2019, il est seulement de 890 000 €. De même, un excédent d'investissement de 2 millions se dégagait en 2018 alors qu'en 2019, il est seulement de 1.2 millions.

Les recettes du SMND sont en baisse pour plusieurs raisons :

- Durant 5 ans le prix des prestations n'a pas augmenté.
- La Taxe Générale sur les Activités Polluantes (TGAP) est en très forte augmentation.
- Pour les déchèteries, les possibilités d'enfouissement diminuent et il y a des difficultés à revendre des déchets triés dont les pays d'Asie ne veulent plus.

Une augmentation théorique de 9.5% des recettes serait nécessaire pour revenir à l'équilibre et retrouver une trésorerie de 1.8 millions nécessaire.

-Concernant la mise en place des barrières à l'entrée des déchèteries, la période de test sera terminée lorsque toutes les déchèteries seront équipées sinon il y aurait des différences de traitements entre tous les usagers (le nombre de passage en déchetterie serait décompté pour certains et pas pour d'autres).

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h30.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.